

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé :** Fabien CAILLER

Concerne : 10-89 Restauration dans les Accueils de loisirs sans hébergement- Avenant N° 5 avec le délégataire

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes gère les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). La fourniture des repas dans les ALSH varie selon leur lieu d'implantation et selon les périodes.

Actuellement, les repas des ALSH de Ludon et du Pian Médoc sont livrés par ANSAMBLE, par le biais du SIVOM du Haut Médoc.

Les repas d'Arsac et Macau sont faits par la Commune les mercredis et par ANSAMBLE, par le biais du SIVOM du Haut Médoc, pendant les vacances scolaires.

Le SIVOM a renouvelé la délégation de Service Public le 1^{er} septembre 2010, pour une durée de trois ans, à ANSAMBLE.

Les repas de Cussac sont faits sur place par ANSAMBLE.

Dans la mesure où le délégataire n'était pas connu au 24 juin, date du dernier Conseil Communautaire, il n'était pas possible, avant ce jour, de vous présenter l'avenant n°5. Cet avenant reconduit tous les termes du contrat en cours et sera échu le 31 août 2013.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant °5 annexé au présent rapport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► autorise Monsieur le Président à signer avec la Société ANSAMBLE l'avenant °5 annexé au présent rapport dont les effets prendront fin le 31 août 2013.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président,

Gérard DUBO



AVENANT N° 5
AU CONTRAT DE RESTAURATION NOUS LIANT
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010

Conformément au contrat initial du 18 février 2004, à l'avenant n° 1 en date du 1^{er} janvier 2007, à l'avenant n° 2 du 1^{er} septembre 2007, à l'avenant n° 3 du 1^{er} septembre 2008 et l'avenant 4 du 1^{er} septembre 2009, nous vous prions d'enregistrer les modifications suivantes :

LES PRIX

Les prix de vente applicables au 1^{er} septembre 2010 pour la livraison des repas, pour les C.L.S.H. de la Communauté de Communes, pendant les périodes de vacances scolaires, sont les suivants :

Commune de Cussac-Fort-Médoc

(voir annexe 1 : révision de prix contractuelle + indices INSEE)

- Enfant :	2.7139 € HT x 1.0122	=	2.7470 € HT
- Adulte :	3.1751 € HT x 1.0122	=	3.2138 € HT
- Goûter :	0.4296 € HT x 1.0122	=	0.4348 € HT

Communes de Arsac et Macau

Prix unitaire forfaitaire SIVOM + redevance SIVOM (0.40 €)

- Enfant :	2.969 € + 0.40 €	=	3.369 € HT
- Adulte :	3.639 € + 0.40 €	=	4.039 € HT
- Goûter :	0.45 €	=	0.45 € HT

Pour les Communes du Pian-Médoc et de Ludon-Médoc, adhérentes au Sivom du Haut-Médoc (le prix est fixé par ce dernier)

- Enfant :	2.969 € HT
- Adulte :	3.639 € HT
- Goûter :	0.45 € HT

Fourniture de produits annexes pour les pique-niques

- Lait (litre)	0.720 € HT
- Eau minérale (1.5 litre)	0.500 € HT
- Kit couverts	0.260 € HT
- Assiette jetable (diam 22)	0.170 € HT
- Gobelet jetable	0.065 € HT
- Petite cuillère	0.058 € HT

DUREE

Le présent avenant reconduit tous les termes du contrat en cours, avec une extension de durée allant du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013.

Les autres articles restent inchangés.

Cet avenant s'applique à compter du 1^{er} septembre 2010.

Fait en deux exemplaires,
A Artigues
Le

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNE
« MEDOC ESTUAIRE »**

**Gérard DUBO
Président**



S.R.A. Ansamble Aquitaine

**Ollivier GRANJEAN
Directeur Régional**

ANNEXE 1

REVISION DE PRIX CUSSAC FORT MEDOC

au 1^{er} septembre 2010

Indices INSEE

REVISION DES PRIX AU 01 - 09 - 2010

conformément à notre contrat du 18 février 2004

Votre formule de révision des prix est :

$$P = P_0 (0,50 I/I_0 + 0,50 I'/I')$$

Dans laquelle les indices INSEE ont les valeurs suivantes :

I₀ =	indice "Restauration scolaire et universitaire" =	123,54	
	identifiant INSEE 0638146		
	(période de référence : juillet 2009)		
I =	Dernière valeur connue de ce même indice =	126,05	1,020317306
	(période de référence : juillet 2010)		
I'₀ =	indice "Restaurant et café" =	129,22	
	identifiant INSEE 0638142		
	(période de référence : juillet 2009)		
I' =	Dernière valeur connue de ce même indice =	129,75	1,004101532
	(période de référence : juillet 2010)		
P =	P₀ x 1,012209		

soit une augmentation de

1,22%

Nom du site CLSH de Cussac Fort Médoc (04120)
Adresse 33460 CUSSAC FORT MEDOC

Désignation	Prix H.T antérieur	Prix H.T en euros au 01-09-10	Prix TTC
repas enfant	2,7139	2,7470	2,90
repas adulte	3,1751	3,2138	3,39
goûter	0,4296	0,4348	0,46

Taux de TVA 5,5 %

Monsieur PERRIER
 Cté de commune Médoc Estuaire

Ollivier GRANDJEAN
 Directeur général

Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - France (Métropole + DOM) - par fonction de consommation - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire

Identifiant : 638146

Mise à jour du 14/09/2010

Tableau

Graphique

Informations

Tableau

Télécharger au format csv

Période	Année	Valeur	Remarque	Moyenne	Valeur	Pondération	Valeur
Juillet	2010	126,05					
Juin	2010	126,05					
Mai	2010	126,05					
Avril	2010	126,05					
Mars	2010	126,05					
Février	2010	126,05					
Janvier	2010	125,87				Coefficient de pondération 2010:	80
Décembre	2009	124,68		Moyenne 2009:	123,82		
Novembre	2009	124,67					
Octobre	2009	124,64					
Septembre	2009	124,72					
Août	2009	123,54					
Juillet	2009	123,54					

Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - France (Métropole + DOM) - par fonction de consommation - Restauration et cafés (hors cantines)

Identifiant : 638142

Mise à jour du 14/09/2010

Tableau

Graphique

Informations

Tableau

Télécharger au format csv

Période	Année	Valeur	Remarque	Moyenne	Valeur	Pondération	Valeur
Juillet	2010	129,75					
Juin	2010	129,62					
Mai	2010	129,45					
Avril	2010	129,34					
Mars	2010	129,29					
Février	2010	129,13					
Janvier	2010	129,09				Coefficient de pondération 2010:	391
Décembre	2009	129,08		Moyenne 2009:	129,82		
Novembre	2009	129,07					
Octobre	2009	128,99					
Septembre	2009	128,92					
Août	2009	128,96					
Juillet	2009	129,22					

Acte à classer

DL10-89

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-10-15T15-04-33.00 (MI30986218)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101007-DL10-89-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Restauration dans les accueils de loisirs sans hébergement
Avenant n.5 avec le délégataire

Date de décision : 07/10/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : [10-89.PDF](#)

Pièces jointes : [PJ10-89.PDF](#)

Préparé

Le 15/10/10 à 15:04

Par **PERIER Jean-Marc**

Transmis

Le 15/10/10 à 15:04

Par **PERIER Jean-Marc**

Accusé de réception

Le 15/10/10 à 15:13